

LETTRE DE CONSULTATION

Prestation d'audit organisationnel, de conformité et de mise à niveau HSE (Hygiène Sécurité Environnement) & SST (Santé Sécurité au travail)

Date et heure limite de remise des offres : 27/08/2026 à 12H00

N° 261000123

MODALITE D'OBTENTION DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est à télécharger sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

IFREMER

1625 route de Sainte Anne

29280 Plouzan »

1. Objet de la consultation

1.1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une prestation d'audit organisationnel, de conformité et de mise à niveau HSE (Hygiène Sécurité Environnement) & Santé Sécurité au Travail (SST)

L'IPEV (Institut Polaire français Paul-Emile Victor) intégrera l'Ifremer au 1er janvier 2027. Dans le cadre de cette intégration, un audit HSE est nécessaire afin d'évaluer le niveau de conformité réglementaire, l'efficacité du système de management HSE et l'adéquation de ses pratiques opérationnelles avec les exigences applicables et les meilleures pratiques du secteur.

Un focus spécifique permettra une mise à niveau du DUERP de l'IPEV et une mise à jour du volet HSE du PAPRIACT de l'Ifremer.

1.2. Procédure de passation

La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles R2123-1 1° et R2123-4 du code de la commande publique.

1.3. CCAG

Le présent marché fera référence au CCAG/PI du 30 mars 2021 qui approuve les clauses générales administratives applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.

2. Organisation de la consultation

2.1. Contenu de l'offre

Les candidats intéressés par la présente consultation remettent une offre comprenant :

- Le cahier des clauses communes particulières (CCP) renseigné, daté et signé ;
- Un devis ;
- Un mémoire technique fournis par l'IFREMER et complété par l'entreprise.

L'offre est exprimée en euros. En cas d'offre exprimée dans une autre monnaie, le pouvoir adjudicateur appliquera pour la comparaison des offres, les taux de change de chancellerie

publiés par la direction générale du Trésor public Français à la date de remise des offres. Ces taux de change indiquent la contrevaletur en euros des monnaies étrangères.

2.2. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3. Négociation

Suite à l'analyse des propositions, l'Ifremer se réserve la possibilité de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s) avec le ou les candidat(s) dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement. Les discussions pourront porter sur tous les aspects de l'offre, tant techniques que financiers. Le cas échéant le résultat des négociations fera l'objet d'une mise au point avec le candidat retenu avant la notification du marché. Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché directement sans négociation.

2.4. Allotissement

Le présent marché n'est pas alloté en raison de l'objet même de la prestation qui constitue un tout homogène ne pouvant être scindé.

2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3. Jugement des offres

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- **Prix des prestations : 40 %**

La note prix (NP) est calculée à partir du montant total HT indiqué dans le CPP valant acte d'engagement.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$NP = 20 \times (\text{montant total HT le moins disant} / \text{montant total de l'offre analysée})$$

- **Qualité technique de l'offre : 50%**

L'offre sera notée sur 100 puis pondérée sur 20 selon les sous-critères suivants :

Sous-critères	Notes
Sous-critère 1 : Méthodologie proposée (capacité à se focaliser sur le risque technique et réglementaire HSE)	/50
Sous-critère 2 : Profil et expérience des consultants affectés à l'exécution du marché Ce sous-critère est apprécié au regard des CV, des qualifications, des certifications et des références des consultants que le candidat s'engage à affecter à l'exécution du marché. L'analyse portera notamment sur les éléments suivants : - L'adéquation des profils proposés avec les prestations objet du marché ; - Le niveau de qualification et les certifications professionnelles en lien avec la prévention des risques physiques et techniques ; - L'expérience acquise dans la réalisation de missions similaires, notamment auprès de personnes publiques ou d'organismes comparables ; - La pertinence, la diversité et le nombre des références présentées sur des prestations comparables réalisées au cours des cinq dernières années ; - La complémentarité de l'équipe proposée et la répartition des compétences entre les intervenants.	/50

- **Qualité environnementale de l'offre : 10%**

L'offre sera notée sur 20 selon le critère suivant :

Sous-critères	Notes
Sous-critère 1 : Mesures mises en œuvre par le candidat pour réduire l'impact environnemental de l'exécution du marché, notamment en matière de pratiques numériques responsables, de limitation des impressions et de déplacements professionnels.	/20

4. Prévention des risques de conflits d'intérêts et de corruption

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

5. Transmission des offres

Les offres papiers sont interdites. Les offres doivent impérativement être déposées sous forme dématérialisée sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Si l'offre n'est pas déposée sur PLACE celle-ci ne sera pas prise en compte

6. Documents à fournir par le candidat retenu

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé au candidat retenu de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- 1) Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation,
- 2) Attestation de vigilance (6 mois),
- 3) Attestation de régularité fiscale (3 mois),
- 4) Un extrait k-bis (3 mois)